ÉTUDE

SUR LES

RELATIONS DE LOUIS XI

AVEC

JEAN II D'ARAGON ET LE PRINCIPAT DE CATALOGNE

(1461-1473)

PAR

JOSEPH CALMETTE

Élève de l'École des Hantes-Études Licencié és Lettres Diplôme d'Études supérieures d'Histoire et de Géographie

INTRODUCTION

Le sujet, ses limites.

Sources et bibliographie. Observations concernant les sources.

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION POLITIQUE EN ARAGON ET EN CATALOGNE AVANT L'AVÈNEMENT DE LOUIS XI

Louis dauphin a eu une politique extérieure. Ses relations avec Don Carlos, prince de Viane, primogenit d'Aragon et lieutenant-général de Jean II dans le principat de Catalogne. Origine de ces relations.

Le principat et ses institutions : l'autonomie catalane. L'organe essentiel est la Deputacion ou General qui comprend trois députés et trois auditeurs de comptes, représentant les Cortès dans l'intervalle des sessions et nommés tous les trois ans. Attributions du Général : il a une justice, une flotte, une armée, des finances. — Le régime municipal; la cité de Barcelone : le conseil des cent jurés, le conseil ordinaire ou conseil des trente et le Sage Conseil. État très avancé de l'esprit public, et sentiment très développé du patriotisme dans la Catalogne du XVe siècle.

Dans son conflit avec Don Carlos, qui a son point de départ dans la question de succession de Navarre, Jean II est amené à porter atteinte aux principes sur lesquels est fondée l'autonomie. Le contra-fuero provoque l'insurrection légale devant laquelle le monarque cède. Par la capitulation de Villafranca, il va jusqu'à s'interdire, pour le bien de la paix, de pénétrer sur le territoire du principat sans l'autorisation des députés.

Alliance de Jean II et de Charles VII (traité de Valence, 1457). — Alliance du dauphin et du primogénit (1461).

CHAPITRE II

LA CAMPAGNE DIPLOMATIQUE DE 1461-1462 ET LE TRAITÉ DE BAYONNE

Appréhensions en Espagne à l'avènement de Louis XI (22 juillet 1461). — Mort de Don Carlos (23 septembre).

Pour tirer profit de la situation créée dans le principat, deux politiques s'offrent à Louis XI. Il ne choisit point tout d'abord. Il se propose comme protecteur aux Catalans et médite un vaste plan d'action contre la maison d'Aragon, tandis qu'il poursuit en même temps des pourparlers avec Charles d'Oms, ambassadeur de Jean II, chargé de solliciter son concours. Sur le refus de la Députation et du Sage Conseil de se laisser protéger par la

France, Louis XI se décide à en revenir à l'entente du règne précédent.

A cet effet, il commence par se réconcilier avec le gendre de Jean II, Gaston IV, comte de Foix, dont le fils obtient la main de Madeleine de France. Désormais la négociation franco-aragonaise entre dans une phase active. Elle passe par trois étapes essentielles: 1° le traité d'Olite, signé le 12 avril 1462, garantit à Jean II la possession viagère et à Gaston IV la succession de la couronne de Navarre; 2º l'entrevue d'Osserain, ou les deux rois se sont donné rendez-vous, a pour résultat l'« Obligation générale » et le traité dit de Sauveterre (3 mai); 3º le traité de Bayonne (9 mai) lie définitivement les deux parties: le roi de France fournira au roi d'Aragon sept cents lances contre les révoltés; en échange, le roi d'Aragon se reconnaît débiteur de 200,000 écus ou de 300,000, si les lances françaises opèrent en dehors de la Catalogne; les châteaux de Perpignan et de Collioure seront tenus au nom du roi de France; enfin, aussitôt après la réduction de Barcelone, le roi de France entrera en possession des comtés de Roussillon et de Cerdagne, qui lui resteront engagés avec tous leurs revenus jusqu'à complet payement de la somme stipulée.

Le traité de Bayonne est ratifié par Jean II à Saragosse,

le 22 mai, et par Louis XI, le 15 juin, à Chinon.

CHAPITRE III

DE LA RATIFICATION DU TRAITÉ DE BAYONNE A SON EXÉCUTION

La découverte d'un complot ourdi par la reine Jeanne Enriquez, dans le but de mettre la main sur Barcelone, et le bruit bien vite répandu de l'aliénation des comtés, excitent une vive indignation en Catalogne. Par décret du Général, pris d'accord avec le Sage Conseil, le roi et la reine sont déclarés ennemis publics. — Le comte de Pallas, Hugo Roger, designé comme capitaine général du principat, enferme la reine dans la ville haute de Gérone. A cette nouvelle, le roi entre en armes à Balaguer : alors, le Général proclame la capitulation de Villafranca violée, et lève une armée pour combattre les troupes royales. — Opérations autour de Lérida. — En même temps, le Général s'efforce de mettre la main sur les châteaux du Roussillon et prépare la défense des cols pyrénéens.

Gaston IV reçoit de Louis XI le commandement en chef de l'armée d'invasion: effectif et composition de cette armée; elle se concentre à Narbonne. Gaston IV lance un manifeste pour sommer les Roussillonnais de lui livrer passage. Ceux-ci répliquent fièrement et se disposent à la résistance.

CHAPITRE IV

L'EXÉCUTION DU TRAITÉ DE BAYONNE

Le 10 juillet, les Français passent la frontière. Ils traversent en hâte le Roussillon. Chronologie de leur marche.

Le 21, le comte de Foix, avec 6.000 hommes choisis, entre en Ampurdan, va débloquer Gérone, puis marche avec la reine d'Aragon sur Barcelone, où vient le rejoindre Jean II. Ce siège prématuré échoue.

Les alliés prennent diverses places, dont la plus importante est Tarragone. — Épuisés, ils vont, au milieu de novembre, camper en Urgel. De là, ils passent en Aragon et vont combattre le rebelle Don Juan d'Hijar. Les Français se trouvent alors en présence des Castillans venus au secours de Don Juan. — Trève de Belchite.

Pour dompter les Roussillonnais qui ont reçu Gaston IV en ennemi, et qui assiègent le château de Perpignan, Louis XI a envoyé Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, à la tête de six cents lances. — Discussion sur la date de sa commission: elle est nécessairement des derniers jours d'août ou des premiers jours de septembre. — Prise de Perpignan et soumission des comtés. — Déclaration de Dax (2 mars 1463). — Caractère de l'occupation française.

CHAPITRE V

l'intervention du roi de castille en catalogne et la sentence arbitrale (1462-1463)

Situation créée entre la France et la Castille par les affaires de Navarre et de Catalogne. Les Catalans se sont donnés à Henri IV de Castille (11 août 1462). Hésitations de ce prince : il accepte la seigneurie, mais n'ose se poser en compétiteur de Jean II. — Louis XI n'a pas encore renouvelé, depuis son avènement, l'alliance traditionnelle de la France et de la Castille; son intention est de régler par une sentence arbitrale le conflit renaissant entre la Castille et l'Aragon. Difficultés soulevées par cette prétention, et négociations engagées à cette occasion entre les puissances directement ou indirectement intéressées. — La sentence arbitrale, rendue le 23 avril 1463 à Bayonne, ne satisfait pleinement ni l'une ni l'autre des deux parties en présence. Entrevue d'Urtubie entre Henri IV et Louis XI (28 avril); jugement sévère de Comines sur cette entrevue: sa justification.

CHAPITRE VI

L'AMBASSADE CATALANE DE 1463

La sentence de Bayonne a eu pour principal résultat pratique de faire renoncer officiellement Henri IV à la Catalogne. Pour préciser la situation, une ambassade catalane est envoyée à Louis XI (juin 1463). Ce dernier séduit d'abord les ambassadeurs par sa feinte bonne grâce. Néanmoins, ils percent bientôt à jour ses véritables desseins. Alarmés dans leur patriotisme, ils manœuvrent avec persévérance pour empêcher la réalisation de ses ambitieuses visées. — Pendant que cette partie se joue entre le roi de France et les diplomates catalans, le Général et le Sage Conseil donnent à la Catalogne un nouveau seigneur dans la personne de Don Pedro, connétable de Portugal.

CHAPITRE VII

DON PEDRO DE PORTUGAL « ROI INTRUS » EN CATALOGNE (1464-1466)

Arrivée de Don Pedro à Barcelone, le 21 janvier 1464; il prend le titre de roi d'Aragon, en vertu des droits héréditaires qu'il prétend tenir du dernier comte d'Urgel.

Causes de ses malheurs: son caractère et son isolement. Désastres militaires: bataille de Calaf (28 février 1465). — Détresse croissante du « roi intrus »; sa maladie et sa mort (29 juin 1466).

CHAPITRE VIII

LA MAISON D'ANJOU EN CATALOGNE (1466-1472)

Jean II, débarrassé de Don Pedro, essaye de prévenir l'entrée en scène d'un nouveau compétiteur. Le Général et le Sage Conseil persistent dans leur attitude et s'adressent à un prétendant tout désigné, René d'Anjou. Louis XI se déclare disposé à soutenir son oncle, le roi René; celui-ci envoie à Barcelone son fils, Jean de Calabre, duc de Lorraine. Il est reçu dans la capitale du principat avec tous les honneurs dus à un primogenit, et se consacre résolument à ses fonctions de lieutenant-général. Jean V

d'Armagnac et le comte de Vaudemont lui amènent quatre cents lances; mais les désillusions ne se font pas attendre. Louis XI, occupé ailleurs par des intérêts plus directs, ne peut intervenir efficacement: il rappelle Jean V d'Armagnac au bout de quelques semaines, et se voit même dans l'obligation de faire appel au duc de Lorraine dans ses démèlés avec la Bretagne (1468).

La cause aragonaise reprend le dessus à la faveur des embarras du roi de France et de sa mésaventure de Péronne. — Une campagne diplomatique est menée par Jean II contre le violateur du traité de Bayonne et contre la famille angevine; il travaille à ménager l'union de son fils Ferdinand et de l'infante de Castille, Isabelle. Efforts tardifs et vains de Louis XI pour empêcher cette union qui est célébrée à Valladolid, le 18 octobre 1469. Importance du mariage des futurs rois catholiques.

Popularité et activité de Jean de Calabre et son retour en Catalogne; il se débat vaillamment au milieu des intrigues, lutte pied à pied, et parvient même à enlever Gérone; mais il succombe à la peine. Cette mort inopinée (16 décembre 1470) jette la consternation parmi les Barcelonnais, qui font à l'infortuné primogenit d'imposantes funérailles.

Après la mort du duc, son fils naturel, le bâtard de Calabre, est délégué par René pour représenter sa maison au-delà des Pyrénées. — Inutilité des dernières tentatives faites en faveur de la cause angevine.

Triomphe définitif de la polilique et des armes de Jean II: Capitulation de Barcelone (16 octobre 1472); la restauration aragonaise et l'œuvre de pacification.

CHAPITRE IX

LE TRAITÉ DE PERPIGNAN (1473)

La reconquista du Roussillon et de la Cerdagne, ou, pour mieux dire, la mise à point de la question créée par l'occupation française, se présente comme le corollaire indispensable de la capitulation de Barcelone. Sentiments des Roussillonnais à l'égard de la France : caractère de la domination de Louis XI depuis 1463 et rôle de Bernard d'Oms.

Soulèvements dans les deux comtés; impuissance du lieutenant-général Antoine du Lau. Entrée de Jean II dans Perpignan, le 1^{er} février 1473 au matin. — Réunion des Cortès, travaux de défense. Le roi d'Aragon, malgré son grand âge, jure de ne point quitter la ville avant de l'avoir mise hors de tout péril.

Siège de Perpignan par Philippe de Savoie et le cardinal Jean Jouffroy. Antoine du Lau est fait prisonnier dans une sortie. Les maladies et un été torride déciment les assiégeants. A l'approche du jeune Ferdinand, qui vient avec une armée levée en Castille et à Valence pour délivrer son père, les Français demandent un armistice et lèvent le siège.

Trève de Canet. — Démonstration militaire de Louis de Crussol; mort de ce capitaine (août).

Reprise des négociations. Traité de Perpignan (17 septembre); il constitue, en dernière analyse, un retour aux clauses essentielles du traité de Bayonne.

Jean II repasse les Pyrénées, les Français évacuent le Roussillon et la Cerdagne qui sont neutralisés, et dont le gouvernement, en attendant le retour à l'Aragon après le payement de 300.000 écus, est confié au nom des deux souverains à un capitaine aragonais, Pere de Rocaberti. Le traité de Perpignan est ratifié le 10 octobre par Jean II et le 10 novembre par Louis XI.

CONCLUSION

PIECES JUSTIFICATIVES